



## Carte communale

La commune dispose d'une carte communale. Elle a été **approuvée le 04 septembre 2012**.

La carte communale délimite les secteurs où les constructions sont autorisées et ceux où elles ne sont pas admises, à l'exception des travaux réalisés sur des constructions existantes ou des constructions et réalisations nécessaires à des équipements collectifs, à l'exploitation agricole ou forestière ou à la mise en valeur des ressources naturelles.



Pour la consulter, [cliquer ici](#)